COMITÉ SYNDICAL | **MARDI 17 DÉCEMBRE 2024**

Rapporteur : M. Christophe POT

Objet : rapport de contrôle de la concession électrique sur l'année 2023

Conformément à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Siéml, en tant qu'autorité concédante, assure le contrôle du réseau public de distribution d'électricité exploité par les concessionnaires Enedis et EDF.

Pour rappel, la concession électrique de Maine-et-Loire regroupe toutes les communes du département à l'exception d'Epieds.

L'analyse détaillée de la concession électrique, disponible en annexe du présent rapport, est basée sur le compte rendu d'activité des concessionnaires pour l'année 2023, sur les données brutes complémentaires transmises par Enedis ainsi que sur les observations sur pièces et sur place.

L'année 2023 a été marquée par le renouvellement de la convention de « programmation pluriannuelle des investissements » pour la période 2024-2027, tel que prévu par le contrat de concession de la distribution publique d'électricité. Dans le cadre de ce renouvellement, un diagnostic technique de la concession a été élaboré conjointement entre le gestionnaire du réseau de distribution et l'autorité concédante, à partir des données et chiffres clés des cinq dernières années. Le présent rapport de contrôle s'inspire également de cette analyse partagée.

En synthèse et au titre de l'exercice 2023, l'autorité concédante relève et attire l'attention du gestionnaire de réseau sur les éléments ci-dessous.

1- Les principaux événements 2023-2024

L'année 2023 a été marquée par le renouvellement de la convention de « programmation pluriannuelle des investissements » pour la période 2024-2027, tel que prévu par le contrat de concession de la distribution publique d'électricité. Ce nouveau programme a été présenté et validé en comité syndical du Siéml du 17 octobre 2023.

Les représentants d'Enedis et du Siéml ont également pu compléter au cours de l'année 2023 le traditionnel exercice bisannuel d'inventaire pour l'électrification rurale. Cet inventaire permet à la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) de collecter les données utiles afin de déterminer les besoins en financement pour la répartition annuelle des aides du Facé. Le recensement concerne le patrimoine et le service associé de la distribution publique d'électricité, et doit être rempli à la fois par le concessionnaire et l'autorité concédante. Après concertation et validation commune entre Enedis et le Siéml, l'inventaire pour l'électrification rurale a été adressé au service de l'Etat le 9 juin dernier 2023.

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement de la convention énergétique entre Enedis et le Siéml pour la période 2024-2027. Cette nouvelle convention a été présentée et validée en comité syndical du 26 mars 2024. Elle s'efforce de tenir compte des remarques formulées par la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire dans son rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion du Siéml. Des informations complémentaires figurent dans le présent rapport.

Les comptes-rendus d'activités des concessionnaires Enedis et EDF ont été présentés à l'ensemble des membres du Bureau du Siéml le 5 novembre 2024.

La conférence départementale des investissements, dite « conférence loi NOME », s'est tenue le 4 décembre 2024 dans les locaux du Siéml, sous l'égide des services de la préfecture. Elle a permis de faire le point sur les politiques d'investissements des deux maîtres d'ouvrage au titre des années 2023 et 2024 et d'échanger sur les enjeux et perspectives d'investissements 2025.

2- Les principaux chiffres clés

Le graphique ci-dessous synthétise les principaux chiffres clés de la concession à fin 2023 :

Le réseau public de distribution d'électricité

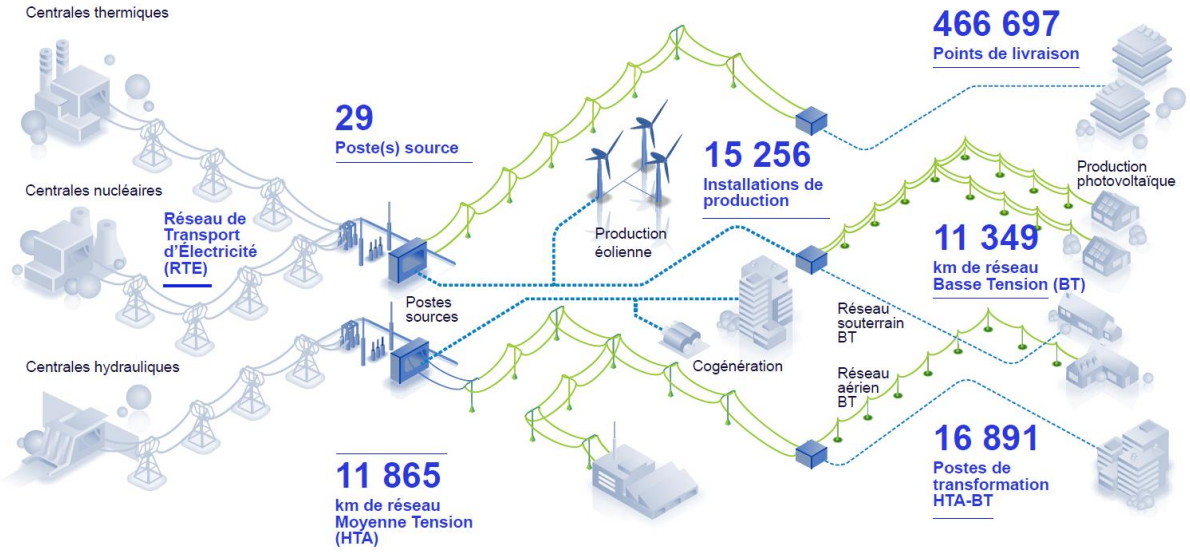

Pour aller plus loin, l'ensemble des données chiffrées, des graphiques d'évolution, des tableaux de bord thématiques (patrimoine, qualité, énergies renouvelables…) et des cartographies associées sont disponibles en annexe du présent rapport.

3- Les principales conclusions du rapport

Globalement, il est proposé de constater que pour chacun des concessionnaires le service public de la distribution d'électricité sur le département a été exécuté dans de bonnes conditions. Dans le cadre de ce rapport de contrôle, le Siéml tient toutefois à souligner ci-après les principaux points positifs, points de vigilance et perspectives pour les prochaines années concernant notre concession départementale.

Les principaux points positifs

- **Accélération des raccordements de producteurs d'énergies renouvelables (EnR)** : l'essor des raccordements d'installations de production de petite puissance (BT ≤ 36 kVA, + 130 % en un an) traduit un réel dynamisme de la filière au niveau local, portée par la filière photovoltaïque notamment. Le Siéml note toutefois que des délais de raccordement assez importants viennent toujours contrarier la dynamique et les porteurs de projet.

- **Augmentation du taux d'autoproduction locale** : la croissance remarquable du nombre de producteurs d'énergie renouvelable se traduit par une augmentation significative des volumes d'énergie injectée sur le réseau de la concession (+ 71 % entre 2019 et 2023), atteignant 967 GWh injectés en 2023. L'énergie renouvelable injectée couvre désormais 22,4 % de la consommation électrique départementale.

- **Dynamisme et modernisation du réseau :** le patrimoine concédé continue globalement de s'étendre et de se moderniser avec une augmentation des linéaires de réseaux : la proportion des réseaux souterrains s'accroît, bien qu'elle reste en deçà de la moyenne nationale. Au global, les

réseaux de distribution publique d'électricité présentent des caractéristiques satisfaisantes, avec des parts de linéaires sensibles (aériens nus de faible section, isolation papier et réseaux âgés de plus de 40 ans) relativement faibles par rapport à d'autres concessions similaires. Cependant, une attention particulière doit être portée à la résorption des réseaux aériens nus, toujours très présents sur le département.

➔ **Des trajectoires de résorption des réseaux sensibles cohérentes avec les objectifs contractuels et le schéma directeur des investissements.**

- Pour les réseaux HTA aériens de faibles sections, on observe une diminution de 42 % du stock depuis 2019. L'objectif du schéma directeur des investissements Siéml-Enedis est de traiter 100 % des réseaux HTA aériens de faibles sections qui s'avéreraient incidentogènes d'ici 2050, dont a minima 30 km sur les 33 km encore en concession lors de la signature du contrat. Depuis 2017, 17 km de réseaux HTA aériens de faibles sections ont déjà été traités. Les trajectoires suivies semblent conformes aux exigences.
- Pour les réseaux BT aériens nus, on observe une tendance à la baisse depuis plusieurs années même si les stocks en proportion du réseau BT restent toujours au-dessus de la moyenne nationale.
- Pour les réseaux BT aériens de faibles sections, on observe une diminution de 33 % du stock depuis 2019. L'objectif du schéma directeur des investissements Siéml-Enedis est de traiter 100 % des réseaux BT aériens de faibles sections qui s'avéreraient incidentogènes d'ici 2050. Enedis et le Siéml ont ensuite pris des objectifs pour les périmètres de maîtrise d'ouvrage qui les concerne : Enedis souhaite traiter a minima 130 km sur les 137 km encore en concession en zone urbaine lors de la signature du contrat, et le Siéml souhaite traiter les 457 km encore en concession en zone rurale lors de la signature du contrat. Depuis 2017, 251 km de réseaux BT aériens de faibles sections ont été traités, soit presque la moitié du stock de l'époque, en 6 ans. Les trajectoires suivies semblent conformes aux exigences.

Votre rapporteur salue ainsi les efforts entrepris par les deux maîtres d'ouvrages pour résorber ces stocks de réseaux sensibles et incidentogènes.

➔ **Une amélioration de la localisation des ouvrages** : sur le plan financier, l'échéance de la loi ELAN en novembre 2020 a permis de poursuivre la fiabilisation de la localisation des ouvrages et de faire entrer en concession l'intégralité des colonnes montantes qui n'ont pas été revendiquées par les co-propriétaires. En 2023, Enedis a finalisé ses travaux de localisation des ouvrages. En revanche, des études de rapprochement des bases techniques et comptables sont en cours sur les fils nus et vont se poursuivre en 2024.

➔ **Un dynamisme des investissements porté par les raccordements :** en 2023, Enedis a investi plus de 50 M€ (+ 12,6 % par rapport à 2022, + 18 % sur cinq ans), avec une priorité donnée aux raccordements des consommateurs et producteurs d'énergies renouvelables (32 M€, +27,8 % par rapport à 2022). Le poste « raccordements » représente plus de la moitié des investissements, marqué par une forte hausse des raccordements de producteurs BT (+ 116 % par rapport à 2022), liée au développement du photovoltaïque et des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Seuls les raccordements des producteurs HTA connaît une diminution en 2023 par rapport à 2022.

➔ **Les investissements dédiés à la performance et à la modernisation des réseaux** s'élèvent à 11 M€, soit une hausse de 7 % par rapport à 2022 et de 15,6 % par rapport à 2019. Cependant, ce poste de dépenses ne retrouve pas encore les montants d'investissements qu'ils connaissaient avant la période de déploiement des compteurs Linky (14 M€ d'investissements pour la performance et la modernisation des réseaux en 2017), et ce malgré la fin du déploiement en masse des compteurs communicants. Ces investissements ont notamment profité au renforcement du réseau BT (+ 54, 7 % par rapport à 2022).

- Un niveau d'équipements en **organes de manœuvre télécommandés** qui a largement dépassé l'objectif fixé par le PPI 2020-2023 et qui améliore la réactivité face aux incidents HTA. Ce niveau d'équipement doit continuer à être consolidé dans la durée pour assurer durablement une desserte de qualité sur le département.

- Les objectifs du **programme pluriannuel d'investissement** (PPI) pour la période 2020-2023 ont globalement été atteints et la nouvelle convention PPI pour la période 2024-2027 a été signée en 2023. Elle prévoit 11 M€ d'investissements d'Enedis.

- **Des taux de satisfaction, bien que relativement élevés, en baisse sur le segment « entreprises »** : Enedis présente des taux de satisfaction client globalement élevés, mais certains segments montrent des fragilités. La satisfaction hors raccordement et hors qualité de la fourniture s'établit à 86,16 %, légèrement en deçà de la moyenne nationale. Si les particuliers et professionnels se disent majoritairement satisfaits, les taux de satisfaction des entreprises sont légèrement moins bons (80,6 %, en 2023) et en recul par rapport à 2022. Le Siéml note la dégradation de la satisfaction des entreprises au niveau de la concession et évoque l'idée de mener une analyse plus détaillée en 2025 afin d'évaluer la provenance de ces insatisfactions. Le Siéml sera également attentif à ce que les autres segments particuliers et professionnels < 36 KVA restent au-dessus de la moyenne nationale.

- **Des délais de prestations à suivre :** les délais de prestation, notamment pour les raccordements, se sont réduits entre 2022 et 2023. Les travaux sans extension de réseau sont réalisés en 64 jours en moyenne, contre 84 jours l'année précédente, et les raccordements avec extension affichent également une amélioration. Ces résultats reflètent les efforts d'Enedis pour répondre à la demande et au marché. Le dynamisme observé dans le raccordement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques témoigne également d'une adaptation proactive aux nouveaux enjeux énergétiques du territoire. En 2024 toutefois, les délais de raccordement se sont tendus sur certains territoires du Maine-et-Loire. Le Siéml reste donc en veille sur ce sujet.

Les principaux points à surveiller

- **Un réseau HTA majoritairement aérien avec des longueurs importantes à pérenniser (zones bois et faibles sections)** : cette organisation de la distribution publique d'électricité, bien qu'en cohérence avec les caractéristiques géographique de la concession, fait peser plus de la moitié des incidents HTA sur le réseau aérien du fait de sa vulnérabilité aux aléas climatiques. Le risque climatique sur ces réseaux est pris en compte et des actions (par enfouissement, renforcement, abatage ou mise en œuvre d'organes de manœuvre télécommandés – OMT) sont mis en œuvre pour limiter son impact.

- **Un stock important de réseau BT aérien nu en Maine-et-Loire** : cette typologie d'ouvrage représente encore à fin 2023 encore 24 % du linéaire BT aérien total, contre 12,3 % en moyenne au niveau national. 6,4 % du réseau BT aérien de la concession est notamment composé de faibles sections aériennes contre 3 % en moyenne au niveau national. Ce réseau est considéré comme cinq fois plus incidentogène que les réseaux BT torsadés et souterrain. Les programmes travaux d'Enedis et du Siéml devront continuer à prioriser les investissements de nature à renforcer de manière pérenne la robustesse et la résilience du réseau aérien face aux aléas climatiques.

- **Une augmentation globale du critère B** : en 2023, le critère B HIX (temps moyen de coupure par usager sur un an, hors incidents exceptionnels) a notablement augmenté, atteignant 78 minutes. Cette hausse met fin à une tendance à la baisse observée depuis plusieurs années et peut s'expliquer en partie par les tempêtes subies en 2023 en Maine-et-Loire et non répertoriées comme « exceptionnelles ». Toutefois cette explication reste partielle puisque le critère B toutes causes confondues (y compris incidents exceptionnels) augmente lui aussi par rapport à 2022. Globalement, l'ensemble des catégories qui composent le critère B (travaux et incidents sur les réseaux BT et HTA) suivent une tendance haussière entre 2022 et 2023. Même le critère B travaux s'établit à 30 minutes, son niveau le plus élevé depuis 2017 (+ 19 % pour le HTA par rapport à

2022). Le Siéml sera particulièrement vigilant quant aux actions et investissements entrepris pour fiabiliser l'ensemble des réseaux sensibles sur la concession (notamment les réseaux de plus de 40 ans, les réseaux fils nus, les réseaux de faibles sections et les réseaux CPI).

- **Une hausse du critère B travaux :** en 2023, il est supérieur de 16 % à celui de 2021. Il est de 29,80 minutes et représente 38 % du critère B global. Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation de 20 % du critère B travaux HTA, qui a pu être causé par un fort programme d'élagages et de rénovations programmées au cours de ces dernières années.

- **Une hausse du critère B portée par une augmentation des incidents, notamment sur le réseau HTA** : le critère B incident représente plus de 60 % de cet indicateur, avec un temps de coupure moyen de 48 minutes en 2023, le plus élevé depuis 2019 (+ 40 % pour le BT et + 100 % pour le HTA par rapport à 2022). Les incidents HTA représentent environ 75 % du temps de coupure moyen sur incident. Près de 60 % de ces incidents surviennent sur le réseau HTA aérien et plus de la moitié de ceux-ci concernent les accessoires aériens (armements, attaches, isolateurs, raccords, ponts, …). Cette augmentation du critère B incident HTA est corrélée au vieillissement des réseaux HTA, dont 24 % a plus de 40 ans. Le Siéml émet un point de vigilance sur cette tendance et s'attachera à évaluer l'évolution de ces indicateurs dans le temps afin d'identifier s'il s'agit d'une hausse exceptionnelle ou d'une tendance plus profonde. Quoi qu'il en soit, le Siéml analysera avec une particulière attention les efforts entrepris par le concessionnaire pour renforcer, renouveler et fiabiliser le réseau HTA concédé, en complément des programmes de rénovation programmée privilégiés par le gestionnaire de réseau.

- **Une évolution contrastée des clients mal alimentés selon les critères** : le nombre de clients mal alimentés (CMA) au sens de la tenue de tension poursuit sa baisse continue depuis plusieurs années, atteignant 1 636 CMA en 2023 (- 37 % par rapport à 2022). Ce chiffre représente 0,4 % des clients de la concession et reste largement sous le seuil réglementaire de 3 %. Cependant, les CMA au sens de la continuité d'alimentation ont fortement augmenté : en 2023, 1 936 clients ont connu plus de 6 coupures longues (> 3 minutes) soit une hausse de + 158 % par rapport à 2022, 31 499 clients ont connu plus de 5 heures consécutives de coupures soit une hausse de + 66 % par rapport à 2022, et 59 388 clients ont connu des coupures de plus de 3 heures cumulées sur l'année soit une hausse de + 27,5 % par rapport à 2022. Enfin, la fréquence des coupures brèves (1 seconde à 3 minutes) a progressé de 35,7 % par rapport à 2022. Ces hausses sont en partie attribuables aux nombreux aléas climatiques de 2023. Une analyse approfondie est envisagée par le Siéml en 2025 afin de mieux identifier les causes et sièges des incidents survenus le réseau concédé.

- **Un vieillissement des réseaux HTA à surveiller** : le vieillissement des réseaux HTA constitue un point de vigilance majeur, avec une part croissante de réseaux ayant plus de 30 ou 40 ans. Les mises en service de nouveaux ouvrages HTA sont en baisse constante depuis 2019, touchant à la fois l'extension, le renouvellement et le renforcement. Le concessionnaire Enedis privilégie depuis plusieurs années des opérations de rénovation programmée au détriment d'opérations de renouvellement plus structurelle. Le Siéml émet un point de vigilance sur cette tendance et sera particulièrement vigilant quant à l'évolution des indicateurs qualité de la concession.

- **Des investissements pour la performance et une modernisation en demi-teinte :** 11 M€ ont été consacrés à la modernisation du réseau (+ 7 % par rapport à 2022), avec un effort particulier mis sur le poste « résilience des réseaux » (+ 65 % par rapport à 2022) ainsi que sur les programmes de « prolongation de vie des ouvrages », récemment rebaptisés programmes de « rénovation programmée » (+ 23 % par rapport à 2022). Toutefois, les investissements relatifs aux renforcements HTA, cruciaux pour un réseau vieillissant, sont en forte baisse (- 90 % en un an, - 74 % depuis 2018). Cette baisse structurelle des renforcements, au profit des programmes de rénovation programmée, suscite une réelle alerte de la part du Siéml.

- **Évaluation des politiques de renouvellement et de maintenance programmée :** le Siéml n'est à ce jour pas en mesure de contrôler, qualifier et évaluer les politiques de rénovation programmée

engagées depuis plusieurs années par le concessionnaire Enedis. Un contrôle spécifique sur le sujet pourrait utilement être réalisé en 2025 afin d'évaluer la pertinence et l'impact de ces politiques sur la qualité de la distribution publique d'électricité.

➔ A noter que le Siéml a entrepris depuis quelques temps un travail de **fiabilisation de son inventaire patrimonial** et **d'intégration de la valeur de ce patrimoine concédé à l'actif du bilan**. Le Siéml souhaite ainsi poursuivre les réflexions, en coordination avec le gestionnaire de réseau Enedis.

- Concernant la fiabilisation des inventaires : ce travail concerne à la fois la fiabilisation des inventaires parcellaires, des inventaires des supports aériens en identifiant ceux utilisés pour le déploiement d'équipements tiers (fibre, télérelève, vidéoprotection…).

- Concernant l'intégration et la valorisation comptable de la valeur de ce patrimoine : ce dossier fait notamment suite aux recommandations de la Chambre régionale des comptes et aux conclusions des groupes de travail organisés par la FNCCR au niveau national sur ce sujet. En effet et pour mémoire, la CRC a enjoint le Siéml à réaliser un effort tout particulier pour mieux retracer dans ses comptes les immobilisations concédées. Le syndicat doit ainsi s'efforcer d'intégrer dans son inventaire comptable, à l'actif comme au passif, non seulement les travaux qu'il réalise en tant que maître d'ouvrage, mais aussi ceux réalisés par le concessionnaire Enedis. Un important travail de coordination avec le gestionnaire de réseau devrait donc être opéré dans les prochaines années pour s'accorder sur les montants à intégrer comptablement. Le Siéml a intégré le groupe de travail dédié au niveau de la FNCCR et ne manquera pas de retracer l'évolution de ces échanges dans le cadre des prochains rapports de contrôle. A ce stade, aucune méthodologie n'a pu être validée par l'ensemble des membres du groupe de travail national.

➔ **Concernant la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente :** les indicateurs liés aux difficultés de paiement des clients résidentiels sont en hausse en 2023, du fait en partie de la crise énergétique, de l'augmentation du tarif réglementé de vente d'électricité, et de la fin des chèques énergie exceptionnels pour l'année 2023. Le nombre de clients en situation de réduction de puissance en fin d'année a notamment augmenté en 2023 : au total, 2 275 opérations de réduction de puissance ont été recensées au cours de l'année 2023. Enfin, le nombre de clients pour lesquels un chèque énergie a été pris en compte au cours de l'année 2023, à l'échelle de la concession départementale, est de 22 525 clients. Le Siéml poursuivra dans le cadre des prochains exercices son travail de cartographie de la précarité énergétique avec notamment l'Agence d'urbanisme de la région angevine, Enedis et GRDF. L'objectif de cette étude est de bénéficier d'une connaissance fine (maille IMU) des secteurs où la précarité énergétique est plus importante pour envisager des dispositifs de soutien adaptés, permettant d'accompagner les collectivités dans leurs politiques publiques et les acteurs de l'énergie dans une stratégie coordonnée d'aide aux ménages en précarité énergétique (information, aide au changement d'installation, déploiement d'énergies renouvelables…).

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

- **de prendre acte** du compte-rendu annuel d'activités des concessionnaires Enedis et EDF au titre de l'année 2023 ;
- **de prendre acte** du rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité pour l'année 2023.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY